

**Comité Technique Ministériel unique
du
3 septembre 2015**

Relevé des votes

Étaient présents sous la présidence de Monsieur Francis ROL-TANGUY, Secrétaire général :

En qualité de représentants de l'administration :

Cécile AVEZARD, Directrice des ressources humaines
Éric LE GUERN, Adjoint au directeur des ressources humaines
Gérard CHATAIGNER, Chef de service chargé des questions sociales
Anne HARLÉ, cheffe du département des relations sociales
Jean LE DALL, Adjoint au directeur des infrastructures de transport
Nicolas PATIN, Chargé de la sous-direction de la gestion du réseau routier non concédé et du trafic
Marie-Claire DISSLER, Secrétaire générale de la DGAC
Marc PORTEOUS, Chef de bureau de la réglementation du personnel et du dialogue social
Ludwig VALLOIS, Chef de division au bureau de la réglementation du personnel et du dialogue social

En qualité de rapporteur désigné par l'administration :

Point d'information sur la réforme territoriale :

Philippe CARON (Chef de service – SG/SPES)
Cécile AVEZARD (Directrice des ressources humaines – SG/DRH)

Point n°1 : Dominique PAYAN (Cheffe de département – SG/DRH/ROR)
Richard NIGON (Chef de bureau – SG/DRH/ROR1)

Point n°2 : Dominique PAYAN (Cheffe de département – SG/DRH/ROR)
Richard NIGON (Chef de bureau – SG/DRH/ROR1)

Point n°3 : Marie-Claire DISSLER (Secrétaire générale – DGAC)

Point d'information sur la situation de la gestion administrative et de la paye :

Sophie MARMOUGET (Sous-directrice – SG/DRH/GAP)

En qualité de représentants du personnel :

CGT : Charles BREUIL – Francis COMBROUZE – Isabelle PERON – Marie José LELIARD

FSU : Simon LERY

FO : Gérard COSTIL – Jean HEDOU – Laurent JANVIER – Hélène VIRGIL

UNSA : Frantz CHOUT – Bruno KOUBI – Isabelle VIALLAT

CFDT : Mohamed ADOUANE – Véronique THYS

Solidaires : Yannick DUVAL

En qualité d'experts désignés par les organisations syndicales :

Point d'information sur la réforme territoriale :

CGT : Norbert BOLIS

FSU : Laurent LE LOCK

FO : Jacqueline BALZA

UNSA : Alexandre GANTZER
Didier SOISSON
Dominique BOTTA
Robert BAYLOCQ
William FIACRE

CFDT : aucun expert désigné

Solidaires : Patrice LONGÉ
Laurent MERINDOL

Point n°1 :

CGT : Marie-Christine VAN MARLE
Norbert BOLIS

FSU : Laurent LE LOCK

FO : Jacqueline BALZA
Zaïnïl NIZARALY

UNSA : Alexandre GANTZER
Didier SOISSON
Dominique BOTTA
Robert BAYLOCQ
William FIACRE

CFDT : Isabelle ROUSSEAU
Isabelle MESLIER
Magali PEREX

Solidaires : Patrice LONGÉ
Laurent MERINDOL

Point n°2 :

CGT : Norbert BOLIS

FSU : Laurent LE LOCK

FO : Jacqueline BALZA

UNSA : Alexandre GANTZER
Didier SOISSON
Dominique BOTTA
Robert BAYLOCQ
William FIACRE

CFDT : Albert AMBOISE
Christian CAZAUX

Solidaires : Patrice LONGÉ
Laurent MERINDOL

Point n°3 :

CGT : Norbert BOLIS
Eric MONATE

FSU : Laurent LE LOCK

FO : Jacqueline BALZA
Laurent NOTEBAERT

UNSA : Alexandre GANTZER
Didier SOISSON
Dominique BOTTA
Robert BAYLOCQ
William FIACRE

CFDT : Jean-Christophe SALUSTE

Solidaires : Patrice LONGÉ
Laurent MERINDOL

Point d'information sur la situation de la gestion administrative et de la paye :

CGT : Marie-Christine VAN MARLE
Norbert BOLIS

FSU : Laurent LE LOCK

FO : Jacqueline BALZA

UNSA : Alexandre GANTZER
Didier SOISSON
Dominique BOTTA
Robert BAYLOCQ
William FIACRE

CFDT : aucun expert désigné

Solidaires : Patrice LONGÉ
Laurent MERINDOL

Monsieur Francis ROL-TANGUY, Secrétaire général, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint avec 15 représentants du personnel ayant voix délibérative présents.

Madame Cécile AVEZARD assure les fonctions de secrétaire et Solidaires environnement, celles de secrétaire adjoint.

Ordre du jour

Ordre du jour :

Point d'information : La réforme territoriale

Point n°1 : Projets d'arrêtés portant application des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État aux corps :

- des adjoints administratifs du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;
- des adjoints techniques du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;
- des syndics des gens de mer ;
- des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable ;
- des techniciens supérieurs du développement durable spécialité « navigation et sécurité maritime » ;
- des inspecteurs généraux et inspecteurs de l'administration du développement durable ;
- des inspecteurs des affaires maritimes.

Pour information :

- schéma ministériel d'adhésion (complété par les corps propres de la DGAC, de Météo-France et l'IGN) ;
- projet d'arrêté d'adhésion du corps des attachés des administrations de l'État ;

Point n°2 : Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 4 novembre 2008 fixant la liste des opérations de restructuration de services ouvrant droit au versement de la prime de restructuration de service et d'aide à la mobilité du conjoint (évolution du dispositif d'information routière, réorganisation du CGEDD, réorganisation de la DREAL Centre-Val-de-Loire)

Point n°3 : DGAC

● Réforme statutaire du corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile :

- projet de décret modifiant le décret n° 71-917 du 8 novembre 1971 relatif au statut particulier du corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile,
- projet de décret modifiant le décret n° 2009-1322 du 27 octobre 2009 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à certains corps et emplois relevant de la direction générale de l'aviation civile,

Pour information :

- projet d'arrêté fixant les pourcentages mentionnés à l'article 15-2 du décret n° 71-917 du 8 novembre 1971 relatif au statut particulier du corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

● Réforme statutaire du corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne :

- projet de décret modifiant le décret n° 91-56 du 16 janvier 1991 portant statut du corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne,

- projet de décret modifiant le décret n° 2009-1322 du 27 octobre 2009 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à certains corps et emplois relevant de la direction générale de l'aviation civile,

Pour information :

- projet d'arrêté fixant la liste des fonctions mentionnées à l'article 13-1 du décret n° 91-56 du 16 janvier 1991 portant statut du corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne,

- projet d'arrêté fixant les pourcentages mentionnés à l'article 13-2 du décret n° 91-56 du 16 janvier 1991 portant statut du corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne.

● Réforme statutaire du corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne : projet de décret modifiant le décret n° 90-998 du 8 novembre 1990 portant statut du corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne.

Point n°1 : Projets d'arrêtés portant application des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

1- Votes sur le projet d'arrêté portant application des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État au corps des adjoints administratifs du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT-FSU (5)		5	
FO (4)		4	
UNSA (3)		3	
CFDT (2)		2	
Solidaires (1)		1	
TOTAL		15	

L'avis du CTM sur le projet d'arrêté est défavorable.

2- Votes sur le projet d'arrêté portant application des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État au corps des adjoints techniques du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT-FSU (5)		5	
FO (4)		4	
UNSA (3)		3	
CFDT (2)		2	
Solidaires (1)		1	
TOTAL		15	

L'avis du CTM sur le projet d'arrêté est défavorable.

3- Votes sur le projet d'arrêté portant application des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État au corps des syndics des gens de mer :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT-FSU (5)		5	
FO (4)		4	
UNSA (3)		3	
CFDT (2)		2	
Solidaires (1)		1	
TOTAL		15	

L'avis du CTM sur le projet d'arrêté est défavorable.

4- Votes sur le projet d'arrêté portant application des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État au corps des secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT-FSU (5)		5	
FO (4)		4	
UNSA (3)		3	
CFDT (2)		2	
Solidaires (1)		1	
TOTAL		15	

L'avis du CTM sur le projet d'arrêté est défavorable.

5- Votes sur le projet d'arrêté portant application des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État au corps des techniciens supérieurs du développement durable spécialité « navigation et sécurité maritime » :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT-FSU (5)		5	
FO (4)		4	
UNSA (3)		3	
CFDT (2)		2	
Solidaires (1)		1	
TOTAL		15	

L'avis du CTM sur le projet d'arrêté est défavorable.

6- Votes sur le projet d'arrêté portant application des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État au corps des inspecteurs généraux et inspecteurs de l'administration du développement durable :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT-FSU (5)		5	
FO (4)		4	
UNSA (3)		3	
CFDT (2)		2	
Solidaires (1)		1	
TOTAL		15	

L'avis du CTM sur le projet d'arrêté est défavorable.

7- Votes sur le projet d'arrêté portant application des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État au corps des inspecteurs des affaires maritimes :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT-FSU (5)		5	
FO (4)		4	
UNSA (3)		3	
CFDT (2)		2	
Solidaires (1)		1	
TOTAL		15	

L'avis du CTM sur le projet d'arrêté est défavorable.

Point n°2 : Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 4 novembre 2008 fixant la liste des opérations de restructuration de services ouvrant droit au versement de la prime de restructuration de service et d'aide à la mobilité du conjoint

Votes sur le projet d'arrêté :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
CGT-FSU (5)			5	
FO (4)		4		
UNSA(3)			3	
CFDT (2)	2			
Solidaires (1)	1			
TOTAL	3	4	8	

L'avis du CTM sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 4 novembre 2008 fixant la liste des opérations de restructuration de services ouvrant droit au versement de la prime de restructuration de service et d'aide à la mobilité du conjoint est réputé avoir été donné.

Point n°3 : Réforme statutaire des corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne et des ingénieurs de contrôle de la navigation aérienne

1- Votes sur le projet de décret relatif au statut particulier du corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT-FSU (5)	5		
FO (4)	4		
UNSA (3)			3
CFDT (2)	2		
Solidaires (1)	1		
TOTAL	12		3

L'avis du CTM sur le projet de décret modifiant le décret n° 71-917 du 8 novembre 1971 relatif au statut particulier du corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile est favorable.

2- Votes sur le projet de décret fixant l'échelonnement indiciaire applicable à certains corps et emplois relevant de la direction générale de l'aviation civile :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT-FSU (5)	5		
FO (4)	4		
UNSA (3)			3
CFDT (2)	2		
Solidaires (1)	1		
TOTAL	12		3

L'avis du CTM sur le projet de décret modifiant le décret n°2009-1322 du 27 octobre 2009 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à certains corps et emplois relevant de la direction générale de l'aviation civile est favorable.

3- Votes sur le projet de décret portant statut du corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne :

Votes sur l'article 1 du projet de décret :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT-FSU (5)	5		
FO (4)	4		
UNSA (3)		3	
CFDT (2)	2		
Solidaires (1)	1		
TOTAL	12	3	

Votes sur les articles 2 à 11 du projet de décret :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT-FSU (5)	5		
FO (4)	4		
UNSA (3)			3
CFDT (2)	2		
Solidaires (1)	1		
TOTAL	12		3

L'avis du CTM sur le projet de décret modifiant le décret n° 91-56 du 16 janvier 1991 portant statut du corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne est favorable.

4- Votes sur le projet de décret fixant l'échelonnement indiciaire applicable à certains corps et emplois relevant de la direction générale de l'aviation civile :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT-FSU (5)	5		
FO (4)	4		
UNSA (3)			3
CFDT (2)	2		
Solidaires (1)	1		
TOTAL	12		3

L'avis du CTM sur le projet de décret modifiant le décret n°2009-1322 du 27 octobre 2009 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à certains corps et emplois relevant de la direction générale de l'aviation civile est favorable.

5- Votes sur le projet de décret portant statut du corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne est favorable :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT-FSU (5)	5		
FO (4)	4		
UNSA (3)			3
CFDT (2)	2		
Solidaires (1)	1		
TOTAL	12		3

L'avis du CTM sur le projet de décret modifiant le décret n° 90-998 du 8 novembre 1990 portant statut du corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne est favorable.

Les points d'information ne donnent pas lieu à vote.

Fait à la Défense, le **25 SEP. 2015**

La directrice des ressources humaines

Cécile AVEZARD